



### **Déclaration concernant la mise en place des dispositifs de video-surveillance dans les lycées**

Les élus aux conseils d'administration des lycées ont pu être surpris de la volonté de la région d'équiper les établissements de dispositifs de video-surveillance souvent pour des sommes de plusieurs dizaines de milliers d'euros (36 000 euros par caméra auxquels s'ajoutent 7500 euros de fonctionnement par an selon Ouest-France des 19-20 novembre). Alors que, depuis plusieurs années, les budgets des établissements sont tendus et que, souvent, des travaux importants de rénovation sont différés, le choix, au nom de la sécurité, de se lancer dans de telles dépenses ne peut qu'interroger, d'autant plus que l'efficacité de ce genre d'équipement est largement sujette à caution. Le SNES-FSU constate et déplore, quoi qu'il en soit, que l'argent qui n'était pas disponible pour les besoins pédagogiques ou pour la rénovation énergétique des locaux (rénovation qui permet, à terme, des gains importants) le devienne, un peu comme par enchantement, quand il s'agit de payer des entreprises chargées d'installer des caméras.